

## **Procès-verbal du Conseil d'Administration**

en date du 9 mars 2013 à 17h

Le Conseil d'Administration de l'association BODHICHARYA-FRANCE, convoqué par lettre adressée le 17 mars 2012, s'est réuni à Lusse sous la présidence de Mr. Jean BURGERT.

Membres du Conseil présents : 8  
Bon pour pouvoir : 5  
Total : 13/16

La présence des deux tiers des membres étant requise, le quorum est atteint. Le Conseil d'Administration est habilité à voter pour la validité des délibérations. La liste de présence est annexée au Procès-verbal.

### **1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration du 24 juin 2012**

Le Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 24 juin 2012 n'appelle aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

### **2. Situation financière et évaluation des crédits disponibles**

La trésorière informe les administrateurs sur les recettes et dépenses pour 2012 telles qu'établies par le pré-bilan. Elle communiquera les résultats définitifs lors de l'Assemblée Générale.

Les recettes 2012 s'élèvent à 184500€, sans tenir compte du prêt bancaire de 40000€ effectué par l'association. Les dépenses pour cette même année s'élèvent à 211000€ dont 102000€ pour la deuxième tranche des travaux de rénovation du centre monastique et 109000€ de frais de fonctionnement.

Les administrateurs sont informés que, compte tenu du léger déficit de l'année passée, le Bureau a jugé préférable de ne pas engager de travaux cette année.

Les dépenses prévisionnelles pour 2013 sont donc estimées à 110000€, correspondant aux frais de fonctionnement de 2012. Concernant les recettes, elles sont estimées à 122000€. Cette estimation se base sur les recettes 2012 auxquelles sont enlevées 50000€ de dons exceptionnels et 10000€ liés au fait que le centre accueillera normalement un maître de moins cette année qu'en 2012.

### **3. Projets**

#### **3.1: Centre de retraite**

Lama Tsultrim informe les administrateurs que Ringou Rinpoché a donné son accord pour la construction d'un centre de retraite de trois ans permettant de former de nouveaux lamas. Un tel projet est à moyen terme et pérennisera l'activité du centre. L'accord donné par Rinpoché est un accord de principe, les décisions quant à la mise en oeuvre effective du projet reviennent à l'association.

### **3.2. Kit de préparation à la mort**

Il s'agit d'un souhait de Rinpoché. Le kit envisagé initialement comportait des instructions pour le pratiquant, ses proches, le personnel médical et les pompes funèbres ainsi qu'un médaillon de libération et un CD de prières de souhaits.

Plusieurs devis ont été réalisés pour produire 300 exemplaires du kit. Les prix obtenus se situent autour de 1300 à 1400€, avec un sur-coût de 400€ pour la réalisation de CDs de chants et prières de souhaits.

Compte tenu de ces éléments, du temps qui serait nécessaire à la réalisation des CDs et du fait que les kits sont attendus par la Sangha, le Conseil d'Administration décide de réaliser un kit sans CD. Il est en outre décidé de travailler avec l'imprimeur habituel du centre dont les prix sont raisonnables et les produits de bonne qualité.

### **3.3. Evacuation des eaux usagées de la cuisine**

L'installation d'un dégraisseur est proposée afin que l'eau de la cuisine qui est rejetée dans la nature soit plus propre. Le coût du dispositif, sans l'installation est d'environ 1000€. L'installation pouvant être effectuée par Gildas, le projet est validé par le Conseil d'Administration.

## **4. Assurance du bâtiment et des bénévoles**

### **4.1. Bâtiment**

Les administrateurs sont informés que le contrat d'assurance du bâtiment a été mis à jour pour tenir compte des changements liés aux travaux de rénovation. Cette mise à jour n'a entraîné aucune modification du coût du contrat.

### **4.2. Vérification du niveau de protection des bénévoles résidents et non-résidents**

Les administrateurs sont informés que l'assurance de l'association ne peut prendre en charge des bénévoles effectuant des travaux au sein du centre. Il convient donc d'en informer les personnes susceptibles d'intervenir au sein du centre pour des travaux. Le conseil d'administration décide de vérifier auprès de notre assurance si l'association a des obligations quant à la manière d'informer ses membres sur la nécessité pour eux d'être assurés.

## **5. Sécurité**

### **5.1. Capacité d'accueil maximale du temple**

La superficie du temple est estimée à un peu plus de 70m<sup>2</sup>. Dans la mesure où les textes législatifs prévoient qu'un temple peut accueillir deux personnes au m<sup>2</sup>, les administrateurs sont informés que la capacité d'accueil maximale du temple est de 140 personnes.

### **5.2. Formation des résidents au secourisme**

Les administrateurs sont informés que les résidents ont bénéficié de deux journées de formation aux premiers secours et aux mesures à prendre en cas d'incendie (utilisation d'extincteurs, évacuation du bâtiment). Cette formation, d'une importance capitale dans un centre tel que le nôtre (retiré et recevant du public), a été dispensée gracieusement par un membre de la Sangha, pompier professionnel.

### **5.3. Transformation de la porte de sortie du temple en issue de secours**

Les administrateurs sont informés du fait que la porte de sortie du temple n'est pas une issue de secours réglementaire, ce qui peut poser problème. Le projet de mise aux normes, dont le coût est estimé à 2200€ est jugé prioritaire et validé par le Conseil d'Administration.

### **5.4. Contrat d'entretien de la cuisinière**

Notre établissement recevant du public, nous sommes normalement tenus de disposer d'un contrat d'entretien pour la cuisinière et pour le réfrigérateur. Ce contrat a été négocié et un premier contrôle a été réalisé.

## 6. Offrande d'un lave-vaisselle professionnel

Les administrateurs sont informés qu'un membre de la Sangha a fait au centre l'offrande d'un lave-vaisselle professionnel. Les membres du Conseil d'Administration remercient très chaleureusement cette personne pour cette offrande qui s'avère très utile lors des week-ends d'enseignement et surtout lors de la venue de maîtres.

## 7. Vie des tcheulings

Lama Tsultrim rappelle qu'en cinq ans le nombre d'adhérents de l'association a plus que doublé, passant de 150 à 325 adhérents. Il ajoute que les CDs des enseignements mensuels proposés à la vente depuis septembre dernier rencontrent un grand succès, tout comme la possibilité de télécharger les enseignements sur le site de l'association, qui permet de faire connaître celle-ci plus largement et d'une façon plus vivante.

Le secrétaire rappelle aux administrateurs la création de plusieurs listes de diffusion ayant pour objectif de simplifier la communication par courrier électronique: une liste pour les membres du conseil d'administration, une liste pour les responsables de tcheulings et une liste pour chaque tcheuling.

## 8. Boutique

Une adhérente propose au Conseil d'Administration de participer à un projet d'approvisionnement de la boutique au Népal. Compte tenu des dépenses que représenterait un tel projet, les membres du Conseil d'Administration suggèrent qu'il serait bon d'évaluer au préalable la quantité de produits vendus par la boutique, ce qui permettrait de déterminer s'il serait opportun de se rendre au Népal pour l'approvisionnement. Décision est prise d'écrire à l'adhérente pour la remercier de son initiative et l'informer de l'avis du conseil d'administration.

## 9. Points divers

### 9.1. Prise en charge CAVIMAC

La question de la prise en charge de la CAVIMAC pour l'un des moines résidents, Orgyen, est évoquée. La trésorière informe les administrateurs que cette prise en charge a été budgétisée et est donc possible. La contribution de l'association Aide à la Sangha Monastique reste à définir.

### 9.2. Travaux de réfection du chemin d'accès au centre

Il semble que le chemin permettant d'accéder au centre depuis la route soit divisé en plusieurs parties, chacune appartenant à un propriétaire différent. Il convient de réfléchir aux différentes possibilités pour entreprendre des travaux de réfection. Des demandes de subventions sont envisagées, qui pourraient s'appuyer sur le fait que la bonne accessibilité du centre est importante du point de vue de sa sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance. Il est dressé le présent Procès Verbal.

Le président: Jean BURGERT

Le secrétaire : Sébastien HINDERER